



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RFI

Question écrite n° 73290

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation de Radio France international (RFI). En effet, alors qu'un récent plan social prévoyait initialement le départ de 201 personnes, il semble que plus de 270 salariés ont demandé à en bénéficier et à quitter l'entreprise, ce qui est révélateur du mauvais climat qui règne au sein de la radio. Plusieurs rédactions en langues étrangères sont directement menacées de disparition et la direction donne l'impression de sacrifier, au nom d'une politique dite de modernisation, la qualité des programmes et la diversité des langues proposées. De plus, elle paraît vouloir remettre en cause le droit d'expression en entreprise, pourtant garanti par la jurisprudence de la Cour de cassation, dans le projet de convention collective actuellement en discussion. Pourtant RFI est un outil indispensable du rayonnement de la France ; cette radio devrait permettre que la voix de notre pays porte dans le monde entier. Elle lui demande donc de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de rétablir un climat de confiance entre les salariés et la direction de RFI et préserver cet outil exceptionnel au service de l'influence française dans le monde.

Texte de la réponse

Un plan global de modernisation de Radio France internationale (RFI) a été présenté au comité d'entreprise et est en cours de consultation. Ce plan, nécessaire au redressement économique de la société dont la situation financière est critique, décline, en termes d'emplois, la nouvelle stratégie des langues de diffusion et intègre les nécessaires évolutions de métiers réalisées dans toutes les sociétés confrontées à la généralisation du numérique. Ce plan de modernisation s'accompagne d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Il prévoit la suppression de 206 postes et la création de trente-quatre autres. La période pendant laquelle les départs volontaires ont été ouverts aux salariés a débuté le 28 octobre 2009 et s'est achevée le 28 novembre 2009. À son issue, 270 salariés se sont portés volontaires au départ, ce qui a permis de ne pas recourir à des licenciements. Par ailleurs, la dissolution de l'Association des employeurs du service public audiovisuel (AESP), conséquence indirecte de la transformation de France Télévisions en entreprise unique du fait de la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, a eu pour effet de remettre en cause les conventions collectives de l'audiovisuel public. Comme Radio France et l'Institut national de l'audiovisuel (INA), RFI est donc actuellement en cours de négociation d'un nouvel accord social d'entreprise. Ces renégociations en cours représentent une grande opportunité pour le secteur audiovisuel public en général et pour RFI en particulier, car elles permettront notamment l'adaptation des métiers existants au sein de la radio à l'évolution technologique et concurrentielle. Ainsi, RFI pourra faire face à un nouvel environnement, plus compétitif et marqué par de grands bouleversements technologiques. De plus, cette négociation est l'occasion également de rapprocher les statuts des salariés au sein du groupe Audiovisuel extérieur de la France (AEF). En outre, les dirigeants de RFI ont engagé de nombreux projets propres à remobiliser les salariés de la société et à assurer le redressement de ses audiences ainsi que son développement : on peut notamment citer le lancement d'une nouvelle grille et de nouvelles émissions, la refonte du site Internet et le développement de la diffusion en swahili. RFI est l'un des atouts majeurs de notre

audiovisuel extérieur. Sa notoriété, en Afrique notamment, et la grande qualité de ses programmes sont largement reconnues. Pour pouvoir rester ce média international de référence, RFI doit s'appuyer sur la réforme entreprise pour se moderniser.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73290

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2542

Réponse publiée le : 29 juin 2010, page 7241